

République Française - Département du Nord

Arrondissement d'Avesnes

Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes

Siège Social : Mairie d'Avesnes sur Helpe - Place du Général Leclerc

59363 AVESNES SUR HELPE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical du : 20 septembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt septembre à 18h00, le Conseil Syndical s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Guislain CAMBIER, Président. Après convocation légale de ses membres en date du 12 septembre 2022.

Le nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 55

Nombre de présents :

Nombre de votants :

Nombre d'absents :

Nombre d'excusés :

Ont donné procuration :

:

Délibération n° 15-2022

OBJET : « FETES ET CEREMONIES »

Monsieur le Président expose qu'il est désormais demandé aux Collectivités Territoriales et Etablissements Publics de faire prendre, par l'organe délibérant, une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables à propres à cet article budgétaire.

Le Comité Syndical,

Vu l'article D 1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales qui énumère les pièces justificatives exigées par le comptable public à l'appui des mandats de paiement émis par le règlement des dépenses publiques

Après en avoir délibéré,

DECIDE DE PRENDRE EN CHARGE LES DEPENSES CI-DESSOUS ENONCEES :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens ; services, denrées et objets ayant trait aux fêtes et cérémonies tel que les décorations, diverses prestations et cocktails servis lors des réunions, gratification des agents,
- Fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment départs en retraite, naissances, mariages et décès ou lors des réceptions officielles et inaugurations,
- Les frais protocolaires de l'Elu dans ses missions de représentation et d'échanges institutionnels (restauration, hébergement et transport...).

Fait en séance, les jour, mois et an susdits

Le Président,
Guislain CAMBIER

Publié le.....
Notifié le.....
Transmis à la Sous-Préfecture le.....
Certifié exécutoire

Pour extrait conforme
Le.....
Le Président